

Dispositif moins de 3 ans

- ✓ Une rentrée possible dès le deuxième anniversaire de votre enfant, même si la propreté n'est pas complètement acquise.
- ✓ Une année pour se familiariser avec l'école dans un cadre rassurant, adapté au rythme de votre enfant avec une enseignante et une ATSEM affectées à cette classe.
- ✓ Des activités centrées sur le développement des jeunes enfants : langage oral, motricité, jeux de manipulation et d'expérimentation...
- ✓ Une aide pour mieux vivre la séparation, rencontrer d'autres adultes, d'autres enfants, vivre en collectivité, devenir autonome

Périscolaire

Garderie, Coup de pouce, aide aux devoirs, animations. Renseignez-vous auprès de l'équipe ou de [l'Atelier du 5 Bis](#) pour toutes ces actions proposées par la municipalité. (Voir la rubrique "Numéros utiles")

Restauration : Il est désormais demandé aux familles de procéder à l'inscription préalable de leurs enfants, par quinzaine.

Site web de l'école

Devoirs, sorties, informations, leçons, productions d'élèves, retrouvez toutes ces informations sur :

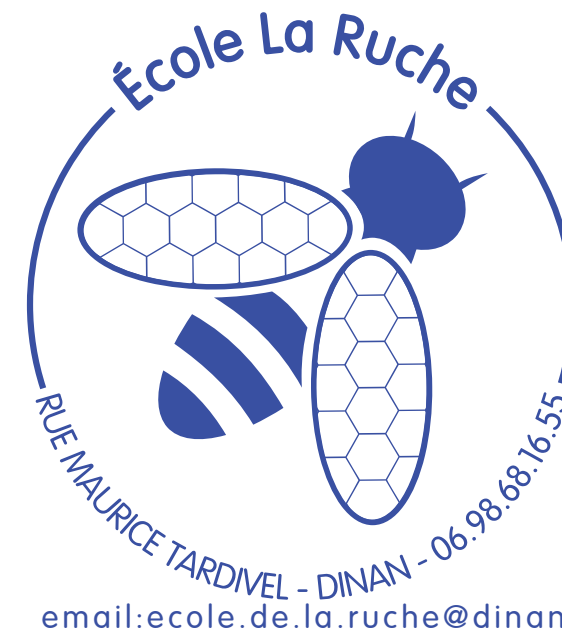
<https://laruche22.fr>

Calendrier scolaire (Zone B)

	Fin des cours	Date de reprise
Rentrée		1 ^{er} septembre
Toussaint	21 octobre	7 novembre
Noël	16 décembre	3 janvier
Hiver	10 février	27 février
Printemps	14 avril	2 mai
Ascension	16 mai	22 mai
Fin des cours	7 juillet	

Numéros utiles

SAMU.....	15
Appel d'urgence européen.....	112
Pharmacie de garde.....	3915
Hôpital de Dinan.....	02 96 85 72 85
Urgences pédiatriques.....	02 96 85 72 00
Centre antipoison.....	02 99 59 22 22
Police municipale.....	02 96 39 57 57
Police Secours.....	17
Pompiers.....	18
CPAM.....	3646
SAMU social.....	115
Enfance maltraitée.....	119
SOS Enfants disparus.....	116 000
Assistants sociales (MdD).....	02 96 80 00 80
Enfance et partage.....	01 55 25 65 65
Croix-Rouge française.....	02 96 39 86 74
CAF.....	0 820 25 86 10
L'atelier du 5 bis.....	02 96 39 38 21



Horaires

Les enfants restent sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

	Accueil	Début de la classe	Fin de la classe
Matin	8h20	8h30	12h00
Pause méridienne	Prise en charge par le personnel municipal		
Après-midi	13h35	13h45	16h15

Absences et sorties de l'enfant

✓ **Absence prévue** (hospitalisation, orthophoniste), utilisez le cahier de liaison de l'élève afin de noter le motif de l'absence et la date de retour prévue. *Selon la durée, un document de demande d'absence exceptionnelle vous sera transmis par la directrice.*

✓ **Absence imprévue** (maladie...) :

① Vous devez contacter l'école avant le début des cours (dès 8h20), de préférence par mail.

② Au retour de l'enfant en classe, merci de noter une justification écrite dans le cahier de liaison.

✓ Toute **sortie d'élève sur temps scolaire** nécessite de remplir une autorisation de sortie ayant valeur de décharge de responsabilité.

En cas d'absences ou de retards répétés, la directrice en informe l'inspecteur de l'Éducation Nationale qui en référera aux services compétents de l'Inspection Académique.

Nota bene :

L'école ne gère pas les inscriptions et absences à la garderie. Merci de contacter directement la mairie ou le centre périscolaire.

Pour la restauration scolaire, se référer à la rubrique **Périscolaire** de ce dépliant.

Cahier de liaison

C'est le lien entre la famille et l'école. Nous vous demandons de le vérifier chaque jour ! Tous les messages doivent être signés après en avoir pris connaissance : seule votre signature valide votre lecture.

Vous êtes invité à y noter :

- ✓ Les demandes de rendez-vous
- ✓ Les justifications d'absence.
- ✓ Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...), de situation familiale ou tout évènement ou situation susceptible d'avoir un impact sur votre enfant dans ses apprentissages.

Le dialogue permet souvent de résoudre les problèmes et d'éviter les malentendus !

Documents de rentrée

Vous trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs incontournables à remplir ou à fournir et à nous retourner dans les meilleurs délais :

- ✓ Fiche individuelle de renseignements pré-remplie à vérifier et corriger en rouge si besoin.
- ✓ Fiche d'autorisation de prises de vues remplie et signée.
- ✓ Fiche d'urgence remplie et signée.
- ✓ Attestation d'assurance (voir ci-contre)
- ✓ Photocopie des vaccins du carnet de santé. (en cas de modification depuis l'inscription).

Assurance scolaire

Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- ✓ Responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par votre enfant.
- ✓ Responsabilité Individuelle Corporelle (obligatoire pour toute sortie) : elle couvre les dommages subis par votre enfant.

Santé, propreté

Dans le cas où votre enfant est malade, merci de le garder auprès de vous afin qu'il puisse récupérer au mieux et être soigné. Aucun traitement médical ne peut être donné à l'école (sauf cas particulier vu avec le médecin scolaire). En cas de maladie contagieuse, merci d'avertir l'école.

Merci de veiller à ce que les enfants portent des vêtements propres, adaptés à l'école.

Poux et autres parasites

Aucun écolier n'est à l'abri des poux (et autres). Merci d'être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, au besoin, sa chevelure, la literie, le siège-auto....

Pensez à avertir les enseignants si vous en faites l'observation.